



COMMUNIQUÉ DE PRESSE – 23 OCTOBRE 2017

Bayard signe une convention de médiation de la consommation avec le CMAP

Bayard a signé récemment avec le CMAP, pour l'ensemble de ses filiales en France, une convention pour la médiation de la consommation et offre ainsi à ses clients la possibilité de recourir gratuitement à un médiateur en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'opposerait à l'entreprise. Cette convention spécifique du CMAP permet à chaque entreprise signataire de maîtriser l'ensemble du processus de médiation et définit une liste de médiateurs expérimentés en adéquation avec les exigences inhérentes à chaque secteur d'activité. Le CMAP s'engage également à présenter un rapport de l'ensemble des dossiers qui lui sont confiés par l'entreprise signataire. La médiation s'inscrit aujourd'hui comme un mode de règlement des conflits agile, plébiscité par les entreprises et désormais les consommateurs à la recherche de souplesse, de réactivité et d'efficacité.

A propos du CMAP

Créé en 1995 par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, sous la forme d'une association loi 1901, le CMAP est aujourd'hui le leader en France et l'un des principaux centres européens de gestion et de résolution des conflits commerciaux. La vocation du CMAP est d'accompagner les entreprises dans la résolution de leurs litiges par la mise en œuvre de modes alternatifs de règlement des conflits tels que la médiation et l'arbitrage, et de sensibiliser les acteurs des mondes économique, juridique et judiciaire à ces pratiques. Le CMAP a également une mission de formation et recense à ce titre plus de 500 formés par an (professionnels et étudiants).

Contacts presse :

CMAP

Sophie Henry
shenry@cmap.fr
Tél. : 01 44 95 11 40

Henry & Harry

Marie Laure Fraux
mlfraux@henry-harry.com
Tél. : 06 64 77 51 19